

Pour régler des questions concrètes telles que :

- comment mieux m'entendre avec mes frères / sœurs concernant l'organisation du quotidien de Maman/Papa dont l'état de santé s'aggrave ?
- comment organiser la cohabitation entre deux résidents de la même chambre, en conflit ?
- à 80 ans, comment dire à mon fils que je ne supporte plus la cohabitation difficile avec lui ?
- il me semble que Papa perd la notion de la réalité.
Faudrait-il nommer un administrateur provisoire pour lui ?
Comment va-t-il le prendre ?
- comment veiller au bon déroulement des visites si perturbatrices de tel enfant de résident ?
- vu mes relations difficiles avec ma fille, puis-je encore voir mes petits-enfants ?

La Senior-Médiation est payante

- pour chaque séance :
20 €/personne
- en cas de déplacement du médiateur dans Bruxelles :
forfait unique de 20 €

Un service d'



inforhomes@misc.irisnet.be
www.inforhomesasbl.be

 **02 - 219 56 88**

SENIOR-MEDIATION

UNE METHODE DE PREVENTION
ET DE RESOLUTION
de conflits entre

UNE PERSONNE AGEE
ET SON ENTOURAGE



Avec le soutien de la cocof et de la cocom



La Senior-Médiation, c'est :

- une initiative d'Infor-Homes, asbl forte d'une longue expérience autour et pour la personne âgée
- un processus qui vise à instaurer ou restaurer le dialogue entre la personne âgée et son entourage dans le but de les aider à régler dans l'immédiat des questions pratiques
- un espace de parole sécurisée, garanti par un médiateur agréé qui organise une ou plusieurs rencontres entre l'adulte âgé et les personnes impliquées ou concernées par les décisions à prendre
- un climat constructif dans lequel le médiateur veille à une écoute et une compréhension mutuelles optimales

Qui participe à la Senior-Médiation ?

- la personne âgée (présente ou non)
- son entourage (famille – voisins – maison de repos...)
- le médiateur : professionnel indépendant, formé et agréé, soumis au secret professionnel et multi-partial.



Comment se passe la Senior-Médiation ?

- la participation à la Senior-Médiation est une démarche volontaire (non imposée)
- les séances de médiation sont confidentielles et le médiateur est soumis au secret professionnel
- les décisions sont négociées par les parties et non imposées par un tiers

Un service d'



inforhomes@misc.irisnet.be
www.inforhomesasbl.be

 **02 - 219 56 88**